

“ joindre l’association, en souscrivant comme leurs devanciers, au fonds de la dite association.

“ 3. Que le six mai dernier (1884), avis fut transmis à tous les membres souscripteurs, les invitant à une assemblée générale, à Québec, pour le 24^e jour de mai, maintenant dernier (1884).

“ 4. Que pour les raisons mentionnées dans un autre avis adressé au mêmes registrateurs, contre-ordre fut signifié à chacun d’eux, révoquant la convocation de l’assemblée sus-dite.

“ 5. Que le huit juillet (1884), un autre avis de convocation a été également adressé à chacun des membres de la dite association et souscripteurs au fonds d’icelle, les appelant à la présente assemblée, à Québec, le vingt-trois juillet mil huit cent quatre-vingt-quatre.

“ 6. Que les registrateurs qui ont répondu à l’appel de votre comité sont les suivants, savoir :

(Voir la liste de l’Association des registrateurs de Québec page 39.)

“ En tout trente six (36) registrateurs sur soixante-dix.

“ Il reste donc encore trente-quatre de nos confrères, sourds à notre voix.

“ Le tout respectueusement soumis.”

Le secrétaire “*pro tempore*.”

(Signé) J. C. AUGER.”

“ Québec, 23 juillet 1884.

Résolu :—Sur proposition de M. Lavergne, secondé par M. Michaud, que le rapport ci-dessus soit approuvé.

M. Le Cavalier, trésorier *pro tempore*, dépose sur la table et donne en même temps lecture de son rap-